

# LA CULTURE COMME ENJEU SÉCURITAIRE. Barthélémy COURMONT

vendredi 28 octobre 2022, par [COURMONT, LEMAIRE Vivien](#)

*Vous lirez ci-dessous un texte de recherche d'une grande originalité. Barthélémy Courmont (1) introduit un champ peu connu : **le patrimoine est devenu un sujet géopolitique et sécuritaire** à part entière. Si cette dimension n'est pas récente en soi, elle prend une résonance nouvelle, notamment dans l'opinion publique et sa prise en charge par les politiques.*

*Avec de multiples exemples et une dimension historique, l'auteur pose la question des « frontières » : entre l'émotion et la raison, entre les dimensions civilisationnelle et universelle... L'approche est transdisciplinaire. Dans le contexte d'aujourd'hui se dessinent en contrepoint les enjeux de guerre hybride, les logiques de puissance et de pouvoir, de cohésion identitaire, au coeur des stratégies et tactiques à l'oeuvre dans les conflits contemporains.*

(1) L'auteur est maître de conférence (HDR) à l'Université catholique de Lille (responsable pédagogique du Master Histoire / Relations internationales). Il est directeur de recherche à l'IRIS (en charge du Programme Asie-Pacifique)...



## LA CULTURE COMME ENJEU SÉCURITAIRE

Puisque la culture est de plus en plus souvent associée aux discours politiques, son étude doit nécessairement s'étendre à des disciplines qui l'ont jusqu'ici négligée, ou qui n'ont pas osé s'en approcher. Appliquée à la question de la sécurité et aux études qui y sont associées, on relève ainsi presque naturellement que le patrimoine culturel devient, en plus d'une question politique, un sujet de géopolitique et un enjeu sécuritaire. En conséquence, il s'agit aussi d'un enjeu sociétal qui se retrouve à la fois dans les mesures de protection et de rayonnement, l'une et l'autre supposant au préalable un travail d'identification du patrimoine, et donc un processus de politisation de la culture.

### De l'émoi à la sécurisation, en passant par la politisation

Les exemples récents d'émoi populaire, provoqués par la destruction partielle ou totale de patrimoines de premier plan, suite à un accident – comme l'incendie de Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019 – ou par la main de l'homme – comme la destruction du site de Palmyre en Syrie ou du musée de Mossoul en Irak par l'Etat islamique (Daesh) – sont légion, et s'il ne s'agit pas de faits nouveaux, l'acceptation de ces événements (ou plus exactement leur non-acceptation) semble parfois disproportionnée, en particulier si l'on tient compte des massacres humains perpétrés simultanément et qui ne bénéficient souvent pas de la même attention. Bien sûr, les réactions aux destructions de la toiture plusieurs fois centenaire de Notre-Dame ou du site antique de Palmyre offrent de très importants contrastes, d'une société à l'autre et même au sein d'une même société. Mais on relève, dans un cas comme dans l'autre, un positionnement très prononcé, à la fois du quidam qui ne reste pas indifférent et manifeste son opinion notamment par le biais des réseaux sociaux, mais aussi du responsable politique qui prend des décisions fortes, celles-ci étant soit associées aux attentes de l'opinion publique, soit résultant d'une volonté d'inscrire une action dans la durée, et ainsi de proposer une réaction qui ne se limite pas à l'émotion.

A peine les braises de Notre-Dame étaient-elles éteintes qu'Emmanuel Macron annonçait ainsi – dans une allocution télévisée le jour-même, exercice généralement réservé à des annonces solennelles et d'une très haute importance, ce qui était clairement le cas – non seulement la mise en œuvre de moyens exceptionnels pour assurer sa reconstruction en faisant appel aux dons, mais aussi un agenda ambitieux impliquant l'action des institutions publiques. Ainsi, écrit Jean-Philippe Pierron en réaction à l'incendie de la cathédrale, « un monument, telle est sa grandeur, est parfois le trait d'union entre des histoires ; et son effondrement, sa chute ou sa débandade suscite alors une émotion, pas moins monumentale » (Pierron, 2019 : 30). Une émotion ici aussi vive que diverse quant aux moyens à mettre en œuvre afin de réparer les ravages du feu. Dans les mois qui suivirent, les polémiques sur la reconstruction (en particulier de la flèche d'Eugène Viollet-le-Duc, construite au XIX<sup>ème</sup> siècle pour remplacer la précédente et totalement disparue lors de l'incendie), opposant des « conservateurs » soucieux de reconstruire à l'identique à des « modernistes » souhaitant apporter une touche contemporaine, divisèrent ainsi responsables politiques, experts et observateurs, chacun défendant une certaine interprétation du patrimoine culturel et de son entretien.

Dans le cas de Palmyre, l'émoi de la destruction d'un site identifié comme universel, selon les critères de l'Unesco, et ne se limitant donc pas au peuple syrien, précipita la mobilisation pour lutter face à l'Etat islamique là où des exactions à répétition menées contre des populations civiles ne provoquèrent pas une réaction aussi vive. Ces deux exemples, et de nombreux autres, sont repris de manière plus détaillée dans ces pages. Face à ce type de situations, les pouvoirs publics sont incités à réagir avec force. Cependant, comment doit être évalué le niveau de la réaction, et autour de quels critères doit-il s'articuler ? De même, où se situe la frontière entre émotion et raison, entre emballement et modération ? On pense ici à la décision du président turc Recep Tayyip Erdogan au printemps 2020 de re-convertir en mosquée la cathédrale Sainte-Sophie d'Istanbul, transformée en musée en 1934 sur décision de Mustafa Kemal Atatürk et inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette décision fut largement commentée et attisa des tensions, notamment entre la Turquie et la

Grèce.

Le risque de voir des mesures politiques, et parfois géopolitiques, accompagner un émoi populaire à grande échelle et la formulation d'un discours sécuritaire pris comme un instantané plus que longuement réfléchi nous impose une grande prudence. Ainsi, et au-delà de l'émoi légitime qu'impose l'incendie de Notre-Dame de Paris ou la destruction de Palmyre, comment évaluer la réaction juste et appropriée, et comment évaluer l'importance de ce patrimoine pour un groupe, une société, ou même l'humanité ? Comment se décide-t-on, se formule-t-on et se font-elles accepter des politiques de protection, de sécurisation ou à l'inverse de promotion du patrimoine ? Comment ce qui est identifié comme un élément rassembleur au sein d'une société, la culture, devient un enjeu de sécurité, au même titre que le militaire, l'environnement, l'économie ou encore la protection des populations civiles ?

### **Détruire le patrimoine de l'autre, et protéger le sien : un enjeu sécuritaire**

En janvier 2020, la soudaine et fort heureusement passagère escalade militaire entre les Etats-Unis et l'Iran fut également associée à la question du patrimoine culturel. Dans un message publié sur son compte Twitter, le président américain Donald Trump menaçait ainsi de frapper 52 sites iraniens, « de très haut niveau et très importants pour l'Iran et pour la culture iranienne », provoquant un émoi international, les attaques contre des sites culturels étant considérés comme des crimes de guerre au regard du Droit international depuis l'adoption de la résolution 2347 du Conseil de sécurité de l'ONU en 2017, en plus des Conventions de Genève de 1977 et des Conventions de l'Unesco de 1954 et de 1972 (toutes deux ratifiées par les Etats-Unis). Irina Bokova, alors directrice générale de l'Unesco, avait déclaré à l'occasion de l'adoption de la résolution 2347 que la destruction délibérée du patrimoine « est devenue une tactique de guerre pour mettre à mal les sociétés sur le long terme, dans une stratégie de nettoyage culturel. C'est la raison pour laquelle la défense du patrimoine culturel est bien plus qu'un enjeu culturel, c'est un impératif de sécurité, inséparable de la défense des vies humaines ». Elle avait au préalable employé l'expression « crime contre la culture » pour qualifier les destructions d'œuvres d'art pré-islamique par l'Etat islamique en Irak et en Syrie (Bokova, 2015). Certes Donald Trump ne se souciait guère de l'Unesco surtout depuis qu'il avait pris la décision de s'en retirer, mais pas du Conseil de Sécurité de l'ONU dont les Etats-Unis sont un membre incontournable. Mais au-delà de cette confrontation inquiétante entre les souhaits du dirigeant de la première puissance militaire mondiale et les institutions internationales, la réaction des Iraniens unis derrière leur patrimoine plurimillénaire est emblématique d'un régime appuyant sa légitimité sur le temps long et les repères civilisateurs sur un territoire défini. Le régime iranien, pourtant confronté à une contestation à grande échelle et revendiquant depuis quatre décennies une idéologie révolutionnaire, s'est ainsi posé en défenseur de la culture iranienne, voire de la civilisation du monde perse.

Ces exemples récents ne doivent cependant pas nous tromper sur le fait que les situations dans lesquelles le patrimoine culturel a permis de cimenter la cohésion d'un peuple, d'établir des distinctions civilisationnelles ou encore de justifier la mise en place de politiques exceptionnelles émaillent l'histoire de l'humanité. En fait, et c'est précisément ce qui justifie ce travail, la culture a toujours été un élément important des politiques de sécurité, en plus d'être le principal objet des stratégies de *soft power*. Ne se contentant pas de définir ce qui est beau et ce qui appartient au patrimoine national, les sociétés se sont efforcées de protéger et de mettre en valeur ce patrimoine, à la fois en le colorant d'une dimension universelle et en le distinguant – pour mieux l'élever – d'autres patrimoines culturels. Si Rome ou la Chine antique se sont senties supérieures aux civilisations qui les entouraient, ce n'est pas uniquement en raison de leurs institutions mais aussi, et parfois surtout, en mettant en avant une culture supérieure, plus développée, plus avancée – tout cela étant, évidemment, le résultat d'un constat subjectif, et donc une construction servant des objectifs politiques.

### **Un champ d'étude en chantier**

En 2015, un analyste de la RAND Corporation, Erick Nemeth, publiait un ouvrage intitulé *Cultural Security*, dans lequel il analyse les enjeux financiers, politiques et sécuritaires associés au patrimoine culturel. Le contexte était celui des missions au Mali et des destructions orchestrées par l'Etat islamique en Syrie, à Palmyre en particulier. Dans son ouvrage, Nemeth estime qu'au cours des deux derniers siècles, les spoliations de biens culturels et les pillages se sont accompagnés d'efforts visant à éliminer le patrimoine culturel de l'autre. Nemeth s'attarde surtout sur la notion de propriété culturelle et la protection qui doit légitimement l'accompagner, mais il précise que « bien que les arts, les antiquités et les monuments ne représentent qu'un aspect de l'identité culturelle, l'examen de l'exploitation de ces propriétés culturelles apporte des éclaircissements sur la place grandissante du patrimoine culturel dans la sécurité internationale » (Nemeth, 2015 : 3). Culture et sécurité, culture et identité, culture et sociétés sont ainsi au cœur des enjeux liés à la protection du patrimoine, fut-il national ou international. Nemeth avait déjà publié un premier article sur le même thème en 2007, dans la revue *Terrorism and Political Violence* (Nemeth, 2007), mais le contexte sécuritaire international de l'époque ne lui offrit pas la même visibilité qu'à partir de 2015, indiquant au passage l'intérêt récent que suscite la sécurité culturelle.

Au cours des dernières années, les travaux associés à la question de la culture – et notamment du patrimoine – dans le champ de la sécurité se sont également multipliés dans le monde francophone, l'ouvrage d'Emmanuel Lincot, *Géopolitique du patrimoine*, offrant un aperçu utile sur le continent asiatique, en présentant non seulement l'enjeu de la destruction des sites antiques par l'Etat islamique, la question patrimoniale au Japon ou encore les enjeux identitaires liés à la culture dans le monde chinois (Lincot, 2021). On peut également mentionner les travaux de Mathilde Leloup, qui s'est penchée sur le cas du Mali et le rôle de la CPI dans la gestion de la destruction du patrimoine (Leloup, 2019).

Ces travaux démontrent l'intérêt grandissant pour le sujet, mais restent peu nombreux et se limitent à des cadres géographiques et thématiques précis. Il est donc nécessaire de mettre en avant la transdisciplinarité, et de l'utiliser afin de démontrer dans quelle mesure un objet de sécurité que toutes les sociétés – les Etats comme des groupes non étatiques – revendiquent, la culture, ne saurait être analysé qu'en combinant plusieurs approches. La science politique, mais aussi la géopolitique, l'histoire, l'histoire de l'art, la psychologie, la sociologie ou la philosophie se retrouvent tout naturellement pour nourrir la réflexion

sur le sens à donner à la culture, et au principe de sécurité qui y est ici associé.

Barthélémy COURMONT, 28 octobre 2022

### Références

Bokova, Irina (2015). « L'Etat islamique fait aussi la guerre contre la culture ». *Le Monde*, 4 mars.

Leloup, Mathilde (2019). « L'ONU et la protection du patrimoine culturel au Mali ». *Recherches internationales*, 113 (janvier-mars) : 121-136.

Lincot, Emmanuel (2021). *Géopolitique du patrimoine. L'Asie d'Abou Dabi au Japon*. Paris : MkF.

Nemeth, Erik (2007). "Cultural Security : The Evolving Role of Art in International Security". *Terrorism and Political Violence*, 19/1 : 19-42.

Nemeth, Erik (2015). *Cultural Security. Evaluating the Power of Culture in International Affairs*. Londres : Imperial College Press.

Pierron, Jean-Philippe (2019). « Reconstruire Notre-Dame ». *Etudes*, n°4261 (juin) : 29-38.